

DECRET N° 72-42 du 17 février 1972

portant désignation de Ministres
intérimaires.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Pour compter du 16 février 1972

- Mr Michel Bamènou TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et du Plan, pendant l'absence de Mr Joseph KEKE.
- Mr MAMA Arouna, Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence de Mr Pascal CHABI KAO.

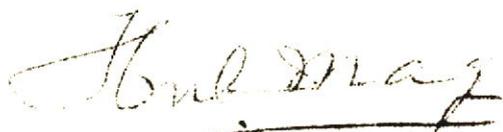
ARTICLE 2.- Pour compter du 17 février 1972

- Mr Théophile PAOLETTI, Ministre de l'Information et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, pendant l'absence de Mr Edmond DOSSOU-YOVO.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 février 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Hubert M A G A

Ampliatiions: PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4